



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CRETIN Christian.

Le compte-rendu de la séance du 14 mai 2025 est approuvé.

Règlements effectués depuis le 14/05/2025 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

| TRAVAUX OU FOURNITURES | ENTREPRISES | MONTANT |
|---|-------------------------------|----------------|
| Services techniques – meubles / sanitaires/ kitchenette | UGAP / FASSETNET MATERIAUX | 2504.22 € |
| Electricité services techniques (solde) | MILLERET | 1240.32 € |
| Eclairage mairie + spots salle des fêtes | MILLERET | 2120.30 € |
| Armoires Loisirs créatifs | UGAP | 958.60 € |
| Honoraires étude faisabilité EGLISE | ZIOUA | 9321.60 € |
| | CETEL | 3052.80 € |
| Honoraires maîtrise d'œuvre EGLISE | ZIOUA | 9153.60 € |
| | CETEL | 2328.00 € |
| Honoraires SPS EGLISE | VERITAS | 1269.22 € |
| Cheminée : évacuation conduits amiantés | Bourgogne Recyclage | 990.00 € |

Devis signés depuis le 14/05/2025 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

| TRAVAUX OU FOURNITURES | ENTREPRISES | MONTANT |
|---------------------------------|-------------------------|----------------|
| Remorque | MASNADA | 2406.28 € |
| Pompe à eau services techniques | JANSON Luc | 2535.60 € |
| Euthanasie / crémation chat | Clinique Vét. Saint-Vit | 80.50 € |

Encaissements

- ✓ FCTVA (sur dépenses 2024) : 18.444,71 € (prévision au BP : 15.000 €)
- ✓ Dotation de solidarité rurale : 15.593,00 € (prévision au BP : 10.000 €)
- ✓ Dotation de péréquation : 8.795,00 € (prévision au BP : 5.000 €)

AMENAGEMENT DE LA PLACE : Validation du plan

Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée du dossier et notamment sur le fait que le permis d'aménager est prêt à être déposé. Il présente au conseil municipal le plan d'aménagement (en annexe) et précise qu'il répond à ce qui avait été prévu. Un débat s'instaure alors au sein du conseil concernant la coordination des phases de travaux, notamment afin d'éviter la superposition des chantiers de la place avec ceux de la rénovation de la toiture de l'église et du presbytère. Cette approche permettrait d'éviter une accumulation de travaux au même endroit, mais impliquerait une durée de chantier plus longue. Ce sujet sera repris et approfondi d'ici la fin de l'année.

Un chiffrage par l'entreprise Roger-Martin, titulaire du marché voirie, est actuellement en attente et une consultation sera prévue pour la partie paysagère. Ces sujets seront aussi réabordés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal valide – par 8 voix pour et 1 abstention – le plan tel que présenté (voir en annexe) et charge le Maire du dépôt du permis d'aménager.

EGLISE : Rénovation des toitures de l'église et presbytère

Le dossier progresse : les marchés ont été notifiés aux entreprises, et les travaux débuteront le 03 novembre 2025 pour une durée de sept mois. La Mairie attend toujours le devis pour la reconstruction du conduit de cheminée.

EGLISE : devis pour l'installation d'un déshumidificateur

Monsieur le Maire indique que des visites liées aux travaux de réfection de la toiture de l'église ont suggéré l'installation d'un déshumidificateur.

La SAS DanthermGroup a proposé un devis de 5.060,08 euros HT pour un déshumidificateur à condensation, plus environ 1000 euros pour divers frais (câblage électrique, perçage du mur, etc.).

Le conseil municipal approuve unanimement ce devis et autorise le Maire à le signer.

DEVIS POUR NETTOYAGE D'UN FOSSE ROUTE DE LA CHINTRE

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 14/05/2025, 2 devis avaient été étudiés pour le nettoyage du fossé Route de la Chintre, le travail proposé n'étant le même à savoir :

- Entreprise BREDILLET : Curage à la pelle mécanique pour 4780 euros HT
- Entreprise JEUNOT : faucardage avec extraction mécanique pour 5600 euros HT

Un débat sur l'impact écologique avait mis le choix en attente et une visite d'un chantier d'extraction mécanique des plantes organisée.

Compte tenu de cette visite et après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide de retenir le devis de l'Entreprise JEUNOT pour un montant de 5600 euros HT et charge le Maire de la signature du devis pour acceptation.

CONVENTION AVEC L'ABBAYE D'ACEY POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MAQUETTE DU MOULIN DE GRAVELONM.

Le Maire rappelle que la commune possède une maquette du moulin de Gravelon et qu'il a été contacté par l'Abbaye d'Acéy pour que cette maquette y soit exposée.

Le Maire rappelle que la commune possède une maquette du moulin de Gravelon et qu'il a été contacté par l'Abbaye d'Acéy pour que cette maquette y soit exposée.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine archéologique local, la commune de Thervay a reçu en don une maquette représentant un moulin hydraulique médiéval, découverte issue des fouilles préventives réalisées lors de la construction de la LGV Rhin-Rhône. Ce moulin, daté de l'époque carolingienne (entre 680 et 890), a été mis au jour dans le lit du ruisseau du Gravelon, sur le territoire de Thervay. Il s'agit d'un des rares moulins médiévaux fouillés en France, témoignant de l'ingéniosité technique et de l'organisation sociale des communautés rurales de cette époque.

La maquette, réalisée à l'échelle 1/2, est le fruit d'un projet pédagogique ambitieux mené par les élèves du lycée des Métiers du Bois de Mouchard (Jura). Sous la direction de leurs enseignants et en collaboration avec les archéologues de l'Inrap, les élèves ont mobilisé leur savoir-faire artisanal pour restituer fidèlement l'architecture et le fonctionnement du moulin

Afin d'assurer la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité de cette maquette au public, la commune de Thervay, propriétaire de l'œuvre, souhaite en confier le dépôt à l'abbaye d'Acéy. Ce partenariat permettra d'inscrire cette réalisation dans un cadre patrimonial et spirituel propice à la médiation culturelle et à la sensibilisation aux richesses du Moyen Âge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- accepte le prêt de la maquette et charge le Maire de la mise en place et de la signature d'une convention.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2025

Après délibération, le conseil municipal attribue une subvention de 100 euros (8 voix pour / 1 voix contre) à l'Association OncoDoubs.

La demande de l'Association de Gymnastique Volontaire de Pesmes sera étudiée lors d'une prochaine séance, en attente de connaître le nombre exact de membres de cette association.

INFORMATIONS DIVERSES

Services Techniques : l'inauguration des travaux est fixée au samedi 04 octobre 2025 à 10h.

Parcelle d'herbe du Colombier : la vente d'herbe n'a pas trouvé preneurs ; les terrains seront entretenus par broyage.

Syndicat des Eaux : le nettoyage du château d'eau a provoqué des coupures sur le réseau sans que la Mairie en ait été informée auparavant ; il est à noter que le Syndicat diffuse des informations sur PanneauPocket.

La prochaine réunion est programmée au vendredi 12 septembre 2025.

Séance levée à 21 h 40.

